

Bureau du 9 janvier 2006

Décision n° B-2006-3907

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Revente, au Sytral, d'un terrain situé lieu-dit le Moulin d'Amont, 28, rue Francisco Ferrer**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande du Sytral et afin de permettre la création d'un parc de stationnement d'environ 80 places, à proximité de la station de la ligne de tramway du Grand Large, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 200 000 €, un terrain situé lieu-dit le Moulin d'Amont, 28, rue Francisco Ferrer à Décines Charpieu.

Il s'agit d'un immeuble bâti à usage professionnel, libre de toute location ou occupation, édifié sur terrain propre, d'une surface de 2 690 mètres carrés et cadastré sous les numéros 61, 137 et 139 de la section BB.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, le Sytral, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 200 000 €, conforme à l'avis des services fiscaux, et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est présentée concernant la revente, au Sytral, d'un bien situé lieu-dit le Moulin d'Amont, 28, rue Francisco Ferrer à Décines Charpieu.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 200 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,